

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 1^{er} mars 2023

Date d'affichage 1^{er} mars 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20230316-DEL_23_03_07_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2023

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 20 + 9 procurations

votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le SEPT MARS à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Marie DENONELLE, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, Mme Olivia JAMAIN, Mme Delphine LETESSIER, M. Gérard GUESNE, M. Franck POTAUFEUX, M. Christophe BISI.

Excusés :

Mme Sophie DOLLON, (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT)

Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, (Pouvoir donné à Eric PAPILLON)

M. Gaëtan THOMAS, (Pouvoir donné à Didier REVEAU)

M. Dominique MORANCE, (Pouvoir donné à Franck POTAUFEUX)

Mme Bénédicte MARCHAIS, (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA)

M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à Edith ALIX)

M. Thierry BODIN, (Pouvoir donné à Carl GUILLEMIN)

Mme Marie-Hélène TROUILLOT, (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL)

M. Emmanuel VIGNERON, (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Eric PAPILLON a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

CESSION D'UNE PARTIE DE L'EMPRISE FONCIÈRE DE LA PARCELLE ZD 0159
DANS LA ZONE D'ACTIVITÉ DE L'ARCHE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la lettre d'intention de la SAS TDF en date du 13 décembre 2022,

Vu l'accord de principe signé par Monsieur le Maire le 13/02/2023,

Vu le rapport du Maire.

Considérant que la société SAS TDF, a présenté spontanément une demande pour acquérir une partie (250 m²) de la parcelle cadastrée ZD 0159 au lieu-dit l'Arche d'une superficie totale de 4 934 m², afin d'y implanter un pylône de télécommunication pour le compte de la société FREE.

Considérant qu'après négociations, les deux parties sont tombées d'accord sur un prix de vente d'un montant de 14 000 €.

Considérant que pour ce faire les services de France Domaine ont été consultés, ont estimé la valeur de la totalité de la parcelle de 4934 m² à la somme de 34 000 € calculée sur la base de la moyenne des prix de ventes des terrains les plus proches (7 €/m² : 34 538 € arrondi à 34 000 €).

Considérant que les frais de bornage seront supportés par la SAS TDF. Un compromis de vente devra être établi entre les parties afin de sceller l'accord.

Considérant que l'acte notarié pourrait être signé chez Maître ALIX-CHAPDELAINÉ notaire à La Ferté-Bernard.

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de vendre à la SAS TDF au prix de 14 000 € une partie de la parcelle actuellement cadastrée section ZD 0159, dans la zone d'activité de l'Arche, d'une superficie de 250 m².

- **RAPPELLE** que les frais de bornage seront supportés par le SAS TDF.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints :

- A signer le compromis, et l'acte de vente correspondant chez Maître ALIX-CHAPDELAINÉ Notaire à La Ferté-Bernard, les frais étant à la charge de l'acquéreur,
- A effectuer toutes démarches correspondantes à cette cession.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme

Le Maire

Didier REVEAU